

24  
24

CAP ASSISTANCE

 europ  
assistance

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

### BESOIN D'ASSISTANCE OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX ?

#### HOSPITALISATION, RETOUR ANTICIPÉ, RAPATRIEMENT, PRÉSENCE HOSPITALISATION, FRAIS MÉDICAUX

Contactez immédiatement et avant toute intervention, le plateau d'assistance

**Indiquez :**

- Le numéro de contrat suivant N° **58 224 455**,
- La nature d'assistance dont vous avez besoin,
- Vos noms et prénoms,
- Le numéro de téléphone où vous joindre.



Appelez le plateau d'assistance  
24/24 et 7/7 au :

**+33 1 41 85 93 16**



**Attention, vous devez contacter le plateau d'assistance avant toute dépense**

**Conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés**

### LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT

#### BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT, INTERRUPTION DE SÉJOUR, ANNULATION...

- Munissez-vous de votre numéro d'adhésion.

- Déclarez :

- dans les 2 jours en cas de vol

**Attention en cas de vol de bagages :**

L'Assuré doit obligatoirement déposer plainte auprès des autorités locales compétentes dans un délai de 24h suivant la date du Sinistre. Seuls les objets déclarés et repris sur le dépôt de plainte seront indemnisés.

- dans les 5 jours pour les autres garanties d'assurance

**Attention en cas d'annulation :**

L'Assuré doit obligatoirement contacter sans délai la compagnie aérienne / l'agence de voyage / ... et procéder à l'annulation du voyage

**Déclarez votre sinistre en ligne :**



<http://www.chapkadirect.fr/sinistre>